

## Champs électromagnétiques et ligne THT

### Réglementation

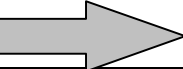
<b>Recommandation Européenne 1999/519/CE</b>	<p>L'arrêté technique du 17 mai 2001 transpose en droit français la recommandation européenne de 1999 qui précise que :</p> <p>« la position des ouvrages par rapport aux lieux normalement accessibles aux tiers doit être telle que le champ électrique résultant en ces lieux n'excède pas 5 000 V/m et que le champ magnétique associé n'excède pas 100 micro Tesla dans les conditions de fonctionnement en régime de service permanent. »</p> <p><b>Limites d'exposition du public (0-300 GHz)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Champ électrique &lt; 5 000 v/m</li> <li>• champ magnétique &lt; 100 µT</li> </ul>
--	--

### Mesures des champs électromagnétiques sur le site du golf Mesures réalisées par le bureau de contrôle VERITAS en Juin 2009

Distance par rapport à la ligne	Champ électrique mesuré v/m	Limite d'exposition v/m	Champ magnétique mesuré µT	Limite d'exposition µT
Aplomb des câbles 400 000 V (0 m)	1 761	< 5 000	1,96	< 100
Local de maintenance (80 m)	106	< 5 000	0,25	< 100
Club house (294 m)	11	< 5 000	0,02	< 100
Parcours école (400 m)	7	< 5 000	0.01	< 100

### Aménagement du golf et ligne THT Mesures prises sur le principe de précaution

<b>Positionnement des parcours de jeu et des bâtiments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de situation statique de jeu à l'aplomb des lignes</li> <li>- Positionnement des bâtiments à plus de 50 m. des lignes             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 80 m. local de maintenance</li> <li>- 294 m club house</li> </ul> </li> <li>- Positionnement des zones d'entraînement et d'initiation à plus 300 m des lignes (practice, parcours école, putting green, chipping green)</li> </ul>
<b>Hauteur des lignes électriques</b>	Hauteur de la flèche des lignes augmentée de <b>8,5 à 18 m.</b>
<b>Réduction de l'impact visuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement paysager végétal autour des pylônes</li> <li>- Positionnement du sens de jeu pour que la ligne soit située au dos des joueurs</li> </ul>

Pour en savoir plus 

Dossier A Enquête DUP	Pièce 6 Etude d'impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Première partie Chapitre VI</b> Les incidences sur la santé p 113</li> <li>- <b>Annexe XI</b> Note de synthèse sur les champs électromagnétiques</li> <li>- <b>Annexe XII</b> Rapport de mesure Véritas</li> </ul>
-----------------------	------------------------	--